

Appel à candidature
Chargé(e) de mission *Tourisme durable*
au sein du service Accueil et Sensibilisation

Statut

Poste de catégorie A à temps plein réservé exclusivement aux fonctionnaires

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

L'établissement public compte 78,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2017. Il est dirigé par un conseil d'administration, auquel sont rattachés un conseil scientifique, un conseil économique social et environnemental et 8 commissions thématiques.

Le territoire du Parc national abrite une population de plus de 67 000 habitants. Leur répartition sur les 120 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le parc national connaît désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Le tourisme constitue en Cévennes aujourd'hui la première activité économique. Le Parc national des Cévennes a toujours cherché à promouvoir l'accueil et l'offre touristique cévenols et travaille aujourd'hui avec l'ensemble des acteurs à la définition et la valorisation de la destination *Parc national*. Dans cet esprit, il a signé la Charte européenne du tourisme durable auprès d'Europarc, institution qui fédère 500 parcs européens. Il certifie les professionnels de son territoire qui souhaitent s'engager dans cette démarche reposant sur les principes du développement durable.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de chargé de mission *Tourisme durable* est à pourvoir au sein du service *Accueil et Sensibilisation* et est rattaché directement à la chef de service.

Il est basé au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières (48).

Le service *Accueil et Sensibilisation* rassemble 20 personnes dont 5 affectées à des massifs. Il est composé, outre le chef de service, de 4 agents de catégorie A, 8 agents de catégorie B, 4 agents de catégorie C et bénéficie également de la mise à disposition par l'Education nationale d'un service éducatif composé de 3 enseignants : 1 du 1^{er} degré à temps plein, 2 du 2nd degré pour un total de 8 heures hebdomadaires.

Le service est notamment chargé :

- de la valorisation des patrimoines naturel et culturel à travers le système de découverte du Parc national,
- **de la politique de tourisme durable du Parc,**
- de l'accueil et la première information des visiteurs,
- des programmes d'animation et d'éducation,
- de la communication de l'établissement, y compris institutionnelle,
- de l'instruction et du suivi complet des demandes d'autorisation dans ses domaines de compétence.

Missions

Le chargé de mission *Tourisme durable* est responsable de :

- 1. la définition et la mise en œuvre de la politique du tourisme durable dans le Parc national :**
 - mise en œuvre des actions liées à la construction et à la promotion de la destination *Parc national des Cévennes*,
 - déploiement de la marque *Esprit parc national* sur les activités touristiques et coordination avec la mise en œuvre du plan d'action de la charte européenne du tourisme durable (volets 1/2/3),
 - définition et animation de la politique de développement de l'offre touristique, notamment les produits touristiques, en lien avec la technicienne *APN & Signalétique* et la technicienne *Accueil*,
 - construction et la mise en œuvre de l'observatoire du tourisme durable,
 - ingénierie et suivi des projets de développement touristique (pôles de pleine nature, Bien Causses & Cévennes...),
 - suivi des conventions de partenariat avec les acteurs et partenaires touristiques.
- 2. l'instruction des demandes d'autorisation et des avis pour les manifestations publiques et sportives, les demandes de bivouac, campement, survol dans le cadre des activités de loisirs,**
- 3. le suivi du budget dédié à son champ d'intervention et l'instruction des demandes de subvention,**
- 4. l'animation et le secrétariat de la commission *Tourisme*,**
- 5. l'intérim ponctuel de la chef de service en cas d'absence.**

Pour mener à bien ses missions :

- il participe aux réunions du service *Accueil et Sensibilisation* tous les 15 jours.
- il assure la coordination des quatre techniciens *Accueil et Sensibilisation* sur ses missions,
- il veille à assurer un contact régulier avec les représentants des instances de l'établissement public sur ses sujets.

Pour toutes ces activités, il peut être amené à encadrer des stagiaires ou des contractuels à durée déterminée.

Des déplacements sont à prévoir tant sur les massifs mais aussi ponctuellement à l'échelle régionale ou nationale.

Compétences et aptitudes attendues

- Capacité à structurer une stratégie touristique et à conduire un projet d'envergure,
- Connaissance approfondie des politiques publiques touristiques et de leur gouvernance
- Connaissances et/ou intérêt pour le patrimoine naturel et culturel, sa préservation,
- Bonne connaissance du monde rural,
- Aptitude au travail en équipe et à l'animation de réseau,
- Excellent relationnel,
- Excellente expression orale, y compris pour de la prise de parole en public,
- Maîtrise des techniques rédactionnelles,
- Sens de l'organisation et rigueur
- Esprit de synthèse
- Maîtrise des logiciels de bureautique
- Maîtrise de l'anglais et pratique d'autres langues étrangères bienvenue

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation requis

- Niveau Master minimum,
- Expérience professionnelle confirmée requise sur des missions similaires,
- Permis de conduire B.

Disponibilité

Poste vacant à compter du 1^{er} octobre.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le 15 septembre 2017**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le lundi 25 septembre 2017**.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Edwige de FERAUDY, chef du service Accueil et Sensibilisation
04 66 49 53 04 -edwige.de.feraudy@cevennes-parcnational.fr

ou

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes
04664953 28-celine.billault@cevennes-parcnational.fr